



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1583

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Interventions urgentes 24 heures sur 24 et interventions programmées sous 48 heures dans le domaine de la propreté urbaine sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1583**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Interventions urgentes 24 heures sur 24 et interventions programmées sous 48 heures dans le domaine de la propreté urbaine sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-3363 du Conseil du 12 novembre 2012, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a autorisé la signature d'un marché public de prestations de services pour les interventions urgentes 24 heures sur 24 et les interventions programmées sous 48 heures dans le domaine de la propreté urbaine sur le territoire de la Métropole.

Les prestations d'interventions urgentes consistent à mettre en place tous moyens nécessaires pour régler tous les désordres mettant en jeu la viabilité, la propreté et l'intégrité des chaussées, et/ou de leurs abords, et dépendances immédiates dans le cadre des missions de la direction de la propreté. Ces prestations devront être exécutées de jour comme de nuit tous les jours de l'année, 24 heures sur 24, y compris les dimanches et jours fériés, sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

En termes de bilan de cette prestation, il apparaît :

- pour ce qui concerne les interventions urgentes : 90 % des interventions portent sur l'utilisation d'un fourgon avec agents, nature de marché très proche du marché intitulé "réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides" (VIR),

- pour ce qui concerne les interventions programmées : cette prestation est en réduction chaque année avec des interventions réalisées en régie.

Au regard de ce bilan, il est proposé de réorienter cette prestation et de la mutualiser avec celle du nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides, marché se terminant en mai 2017.

Aussi, il est proposé la possibilité de prolonger le marché des interventions urgentes n° 2012-760 arrivant à échéance le 2 décembre 2016 pour une période de 9 mois, soit le 2 septembre 2017 pour le faire coïncider avec la date de renouvellement du marché "réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides" (dont la date de fin est le 24 et 28 mai 2017 avec une prolongation de 3 mois).

Sur les modalités financières, ce marché étant sans minimum ni maximum, il est proposé la conclusion d'un avenant n° 1 d'un montant de 141 780 € HT, soit 7,9 % par rapport à l'estimation de l'offre de 1 814 947 € HT. Il s'agit d'une moyenne indicative considérant les aléas inhérents à la prestation décrite plus haut.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2012-760 conclu avec l'entreprise SERNED pour prolonger la durée du marché des interventions urgentes arrivant à échéance le 2 décembre 2016 pour une période de 9 mois, soit le 2 septembre 2017 pour le faire coïncider avec la date de renouvellement du marché "réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides" (VIR).

Cet avenant, d'un montant de 141 780 € HT, soit 170 136 € TTC, porte le montant total du marché à 1 956 727 € HT, soit 2 348 072 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 611 - fonction 813 - opération n° 0P24O2466.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.